



Original : français

N° : ICC-01/12-01/18
Date : 21 juillet 2021

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : Mme. la juge Luz del Carmen Ibáñez Carranza, juge président
M. le juge Piotr Hofmański
Mme. la juge Solomy Balungi Bossa
M. le juge Rosario Salvatore Aitala
M. le juge Gocha Lordkipanidze

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

**LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED AG
MAHMOUD**

Public

**Demande de reclassification de la « Réponse à la requête de la Défense aux fins
d'extension de délai pour le dépôt du mémoire d'appel relatif à la « *Decision on
Application for Notice of Possibility of Variation of Legal Characterisation
Pursuant to Regulation 55(2) of the Regulations of the Court* » » (ICC-01/12-01/18-
1334-Conf)**

Origine : Les Représentants légaux des victimes

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

Mme Helen Brady

Le conseil de la Défense

Me Melinda Taylor

Me Kirsty Sutherland

Me Antoine Vey

Me Alka Pradhan

Les représentants légaux des victimes

Me Seydou Doumbia

Me Mayombo Kassongo

Me Fidel Nsita Luvengika

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autre

I. Introduction :

1. En date du 1^e juillet 2021, la Chambre d'appel a rendu le « Judgment on the appeal of Mr Al Hassan against the decision of Trial Chamber X entitled 'Decision on application for notice of possibility of variation of legal characterization pursuant to Regulation 55(2) of the Regulations of the Court' »¹.
2. Par cette décision, la Chambre d'appel confirme la décision de la Chambre de première instance X intitulée « Decision on application for notice of possibility of variation of legal characterisation pursuant to Regulation 55(2) of the Regulations of the Court ».
3. Par une ordonnance du 14 juillet 2021, la Chambre d'appel sollicite notamment des parties et participants de déposer une version publique expurgée ou de demander la reclassification publique de leurs soumissions y relatives pour le 30 juillet 2021².

II. Demande de reclassification :

4. Suite à la reclassification publique de la décision de la Chambre d'appel intitulée 'Decision on the request for extension of time' le 14 juillet 2021³, les Représentants légaux demandent la reclassification publique de leur « Réponse à la requête de la Défense aux fins d'extension de délai pour le dépôt du mémoire d'appel relatif à la « *Decision on Application for Notice of Possibility of Variation of Legal Characterisation Pursuant to Regulation 55(2) of the Regulations of the Court* » »⁴.

¹ ICC-01/12-01/18-1562-Conf (une version publique expurgée a été notifiée le même jour, ICC-01/12-01/18-1562-Red).

² ICC-01/12-01/18-1590.

³ ICC-01/12-01/18-1339.

⁴ ICC-01/12-01/18-1334-Conf.

PAR CES MOTIFS,

Plaise à la Chambre d'appel, de bien vouloir ordonner la reclassification publique des écritures ICC-01/12-01/18-1334-Conf.



Me Seydou Doumbia



Me Mayombo Kassongo



Me Fidel Nsita Luvengika

Représentants légaux des victimes

Fait le 21 juillet 2021 à Bamako – Mali, Paris – France et Charleroi – Belgique.